



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du jeudi 20 mars 2025 – 16h

- Approbation du procès-verbal des Comités syndicaux des 12/12 et 27/01
- Rapport d'orientations budgétaires 2025
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau
- Point usages numériques
 - Adhésion à Campus Normandie Cyber
- Fonctionnement du Syndicat : avancement de grade et actualisation du tableau des effectifs
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 20 mars 2025 à 16 heures, sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

- **Approbation du procès-verbal des Comités syndicaux des 12/12 et 27/01**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2024 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2025 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

- **Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Séverine VOGEL rappelle que le budget principal (M57) porte les charges et frais de fonctionnement et de personnel. Le budget annexe (M4), porte quant à lui les dépenses et recettes liées à la construction des prises FttH et leur commercialisation, ainsi qu'à la complétude et la résilience du réseau. Elle rappelle également que le budget principal perçoit une recette du budget annexe relative aux charges et dépenses de personnel directement liées aux déploiements.

En synthèse, le budget principal est un budget qui porte très peu de flux d'investissement et montre une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont

également stables et se composent de l'abondement du budget annexe aux charges de structure et des cotisations des membres.

Concernant le budget annexe, les dépenses d'exploitation observent une croissance moyenne de 41% par an depuis 2020, avec une hausse significative en 2023 et 2024, qui s'explique par :

- Une hausse très marquée des locations immobilières Orange, le Syndicat devant utiliser ces infrastructures afin de répondre au cahier des charges de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT),
- L'augmentation du point d'indice,
- Le remboursement des intérêts des emprunts : une gestion fine de la dette via les outils bancaires du Syndicat a permis une économie de frais financiers de 168 k€ en 2024 par le biais de remboursements anticipés lorsque la trésorerie le permettait.

Les recettes d'exploitation du budget annexe progressent de 25% par an en moyenne entre 2020 et 2024. Cette hausse est directement liée aux redevances perçues du délégataire, à qui le Syndicat remet en exploitation les prises construites. Un ralentissement apparaît en 2024, en lien avec la fin des déploiements :

- Connect 76 a versé 11 377 k€ et Orange 610 k€ (travaux réalisés pour le compte d'Orange),
- Les participations des membres représentent 2 034 k€ (montant stable depuis le début du projet),
- Connect 76 a également remboursé 3 353 k€ au titre des charges de location IRU et BLO sur la période allant jusqu'à fin 2023, jusqu'alors avancées par le Syndicat.

Les redevances du délégataire visent à intégrer une participation de celui-ci au coût d'investissement du réseau financé par le Syndicat et dont le délégataire à l'usage.

La redevance R1 fait l'objet d'un versement unique pour chaque prise livrée. Elle s'élève à 2 453 k€ en 2024.

La redevance R2 fait l'objet d'un versement annuel pour chaque prise commercialisable et s'élève à 8 063 k€ en 2024.

La redevance R3 est un versement annuel représentant 5% du chiffre d'affaires du délégataire et s'élève à 812 k€ en 2024.

Enfin, la redevance R4 est un versement annuel forfaitaire (frais de contrôle de la DSP) dont le montant pour 2024 s'élève à 50 k€.

L'évolution des dépenses d'investissement du budget annexe montre que celles-ci ont été particulièrement soutenues entre 2020 et 2022 et traduit l'essor des déploiements. Elles intègrent également la subvention de raccordements versée au délégataire (à hauteur de 4 649 k€). En 2023 et 2024, les dépenses d'investissement sont en baisse, la phase de finalisation du projet et les débuts des DGD des marchés de travaux étant amorcés.

Par ailleurs, cette section du budget porte les emprunts du projet. Il apparaît alors qu'en 2024 le Syndicat a opéré des remboursements à hauteur de 66 885 k€ dont 45 M€ de refinancement du prêt de la Banque Postale et 16 M€ d'optimisation de la dette (contrepartie en recette d'investissement). Ces remboursements ont permis une économie de frais financiers à hauteur de 168 k€ en utilisant les outils bancaires existants.

Concernant les recettes d'investissement, le Syndicat dispose de trois sources directes de financement :

- Les subventions de l'Etat (FSN) et de la Région : les subventions perçues en 2024 sont faibles car en lien direct avec le solde des marchés de travaux et le long processus d'instruction de solde de subvention de l'Etat, dont la perception est reportée sur 2025,
- L'autofinancement grâce aux excédents de fonctionnement (en lien avec les participations des membres),
- Les emprunts.

Séverine VOGEL rappelle que le Syndicat dispose actuellement de 6 emprunts auprès de 3 établissements bancaires dont le taux moyen en 2024 s'établit à 3,90 %. Par ailleurs, au 31 décembre 2024, l'encours de dette du Syndicat s'élève à 66 021 k€.

Virginie LUCOT AVRIL aborde les orientations stratégiques pour l'année 2025, qui suivront deux grands axes :

- Poursuivre l'extension et la complétude sur le territoire avec notamment le raccordement des prises longues et complexes et la pérennité et la sécurisation du réseau au travers d'un Schéma Local de Résilience,
- Développer les services numériques aux côtés des territoires, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins et particularités des membres, en enrichissant le catalogue de services, en réalisant des phases de tests et d'expérimentations et en réfléchissant à la structuration des services du Syndicat.

Concernant les enjeux opérationnels, ceux-ci s'articulent autour de 4 axes principaux.

Tout d'abord, régler définitivement les marchés de travaux et le solde de la subvention de l'Etat. En effet, les procédures de Décomptes Généraux Définitifs (DGD) de l'ensemble des marchés de travaux nécessaires à la construction du réseau sont en cours afin de régler les dernières dépenses, de purger les éventuels désaccords et de livrer l'ensemble des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) au format Gr@ce V3. Le processus de solde de la subvention de l'Etat est engagé depuis l'été 2024 mais complexe. Le dossier a été déposé en juin 2024 mais doit être complété par les DGD de l'ensemble des marchés et les DOE ainsi que par un export du délégataire en format Gr@ce V3 de l'ensemble des données du réseau. Son instruction est longue et donnera lieu à des contrôles par échantillonnage sur place.

Il s'agira également de faire vivre et pérenniser le réseau construit avec des opérations d'enfouissement, de complétude (raccordements longs et complexes), anticiper le retrait du cuivre, intégrer les nouvelles constructions et mettre en œuvre le Schéma Local de Résilience.

Il conviendra également de poursuivre la commercialisation et maîtriser la connaissance du réseau. En effet, 2025 verra s'ouvrir la huitième année de collaboration entre Seine-Maritime Numérique et Connect 76, visant à maintenir la dynamique de commercialisation, l'objectif étant d'aller au-delà du seuil de 60 % déjà atteint, et de conserver la maîtrise et la connaissance du réseau qui reste un enjeu majeur de conformité des données aux exigences de l'ANCT pour obtenir le solde de subvention ainsi qu'un enjeu d'intégration des données dans le SIG de Connect 76 pour conserver la connaissance du réseau sur le long terme.

Enfin, il s'agira en 2025 de développer les usages numériques en :

- Consolidant les études engagées en 2024 : géoservices, présence web, e-administration,
- Développant le catalogue de services,

- Ouvrant le portail d'accès aux services pour les membres via le site internet de Seine-Maritime Numérique,
- Mettant en place des espaces de démonstration et avançant sur les espaces de tests des premiers services,
- Consolidant les partenariats avec les acteurs du territoire,
- Investissant de nouveaux services envisagés dans le SDUN pour les prochaines années.

Concernant les orientations budgétaires pour l'année 2025, Séverine VOGEL indique que, pour le budget principal, les prévisions de dépenses s'élèvent à 1,8 M€ et se concentrent sur le fonctionnement du Syndicat (charges à caractère général et de personnel, moyens supports) et sur les études et premières actions liées aux services numériques. Pour le budget annexe, les prévisions de dépenses s'établissent à 51 M€ et se décomposent principalement ainsi :

- Une prévision de 23 M€ pour la section d'exploitation, dont la location des réseaux existants, la maintenance, les intérêts d'emprunts, les amortissements et la participation au budget principal ;
- Une prévision des dépenses d'investissement à hauteur de 28 M€ dont 10 M€ d'études et de travaux, 10 M€ de remboursement de capital d'emprunts et 4 M€ de subvention de raccordements à Connect76 pour les raccordements finaux ;
- Une prévision d'investissements complémentaires pour permettre de construire les prises éloignées, densifier, sécuriser et favoriser la résilience du réseau initial et assurer la viabilisation des constructions individuelles (raccordements complexes).

Pour le budget principal, les prévisions de recettes sont issues des cotisations des membres et de la participation du budget annexe.

Pour le budget annexe, les prévisions de recettes proviennent des participations des membres sur un coût unique à la prise FttH (2 M€), des subventions des partenaires dont 5,4 M€ du solde de la convention avec l'État et 1,5 M€ de la Région, de la redevance d'exploitation versée par Connect76 estimée à 8,3 M€ et des emprunts.

Pour ce qui concerne les emprunts, Séverine VOGEL rappelle qu'ils permettent de couvrir les avances de fonds. Six emprunts sont déjà mobilisés pour un montant de 66 M€ ainsi qu'une ligne de trésorerie disponible à hauteur de 10 M€. Par ailleurs, en fonction des recettes attendues et des recettes réelles, une réflexion sur la réorganisation de la dette devra être engagée.

Virginie LUCOT AVRIL termine cette présentation en indiquant que les communes sur lesquelles il reste des points de blocage ne seront pas oubliées et que le Syndicat tiendra son rôle auprès d'Orange dans le processus d'arrêt du cuivre.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Prend acte des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.***

- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau**

Michaël SAÏMAN indique qu'à l'heure actuelle, il y a sur le réseau construit par SMN :

- 237 374 prises commercialisables,

- 140 376 clients actifs, ce qui représente un taux de commercialisation de 63,67 %,
- 5 335 demandes d'assistance aux usagers, dont 82 % sont closes et 16 % sont en cours de clôture,
- un taux de couverture territoriale à 96,36 %.

Michaël SAÏMAN évoque ensuite les différents opérateurs et leur présence sur le territoire :

- Orange possède 63 506 clients actifs (soit 45 % des parts de marché) et est présent sur l'ensemble du territoire sauf les communes du nord est,
- SFR est présent sur l'intégralité du territoire et possède 38 986 clients actifs (soit 28 % de parts de marché),
- Bouygues Telecom possède 18 953 clients actifs (soit 14 % de parts de marché) ; leur stratégie commerciale est assez offensive afin de rattraper le retard pris précédemment,
- Free, dont le déploiement est en « tâche de léopard » possède 18 931 clients actifs (soit 13 % de parts de marché).

Concernant les projets de complétude / extensions / enfouissements, ceux-ci représentent un total de 777 projets dont 440 sont totalement terminés, 167 sont en cours d'intégration et 170 sont encore en cours. Ces projets sont disséminés sur l'ensemble du territoire avec tout de même une plus forte concentration dans les communes ayant été ouvertes à la commercialisation en premier.

Ils représentent un total de 6 239 prises construites dont 3 742 sont intégrées, 1 047 sont en cours d'intégration, 263 dont les travaux sont terminés et 1 187 encore en cours. Le coût moyen à la prise s'établit à 834 € pour ces projets, car il s'agit bien souvent de prises isolées pour lesquelles il n'est pas possible de mutualiser les coûts.

Le nombre de raccordements complexes signalés s'élève à 606, dont 183 ont été abandonnés car ne répondant pas à la définition du raccordement complexe, 89 correspondent à un problème identifié sur 5 communes et pour lesquels un audit spécifique est en cours et 334 ayant été intégrés au process des raccordements complexes. 104 dossiers sont actuellement clos pour un montant total de 550 k€, soit un coût moyen de 7 300 € par raccordement.

Virginie LUCOT AVRIL revient sur la définition des raccordements complexes qui n'est pas évidente.

Le cas de l'EPR 2 est évoqué. 420 prises nouvelles sont prévues mais aucune recette n'est prévue en face. Vincent RENOUX suggère que les rentrées d'argent qui découleront de l'implantation de l'EPR sur le territoire Dieppois pourraient permettre une contribution de l'EPCI en conséquence. Virginie LUCOT AVRIL lui rappelle cependant que le modèle économique du Syndicat est fondé sur la mutualisation partagée des coûts.

Il en est de même pour les lotissements prévus lors de l'adressage mais qui finalement ne verront pas le jour. Ces prises prévues apparaîtront toujours, l'investissement public a été fait mais ne sera pas utilisé.

Bastien CORITON souhaite s'assurer que le déploiement sera terminé avant de mobiliser les équipes sur d'autres sujets. De nouvelles constructions voient le jour mais ce n'est pas possible de les raccorder au cuivre. Dans quels délai les points manquants seront-ils bouclés ?

Fabrice DUBUS rappelle que le déploiement ne sera jamais terminé. Le réseau vit continuellement, entre les constructions nouvelles, les divisions parcellaires, les habitations éloignées... des raccordements auront toujours lieu. Un process est engagé avec le délégataire pour traiter ces cas. 70 cas vont être traités le mois prochain selon un nouveau process, et l'objectif est de traiter les cas en stock sur l'année 2025. Les usages permettront de percevoir des recettes mais ce sera avant tout des dépenses, car trouver les meilleures solutions techniques à offrir aux membres a un coût (d'hébergement ou d'administration). Ces coûts sont actuellement tracés sur le budget principal mais

pourront peut-être à l'avenir faire l'objet d'un budget annexe qui devra être équilibré en recettes et en dépenses.

Virginie LUCOT AVRIL ajoute qu'effectivement le déploiement ne sera jamais terminé, d'autant plus avec l'arrêt du cuivre où nous risquons de découvrir de nouveaux cas le moment venu.

Par ailleurs, Michael SAÏMAN insiste sur la différence à faire entre éligibilité et raccordabilité. Aujourd'hui, si une prise est inéligible, il suffit au particulier d'en faire la demande auprès du Syndicat et le nécessaire est fait dans les délais règlementaires. Concernant les problèmes de raccordement, le Syndicat n'a pas la compétence sur les aspects permettant d'agir dessus. Le Syndicat ne peut pas intervenir en partie privée. Des travaux sont actuellement menés au niveau national pour que l'Etat notamment, puisse apporter son aide aux particuliers se trouvant dans cette situation.

- **Point usages numériques**
 - Adhésion Campus Normandie Cyber

Michaël SAÏMAN indique qu'un point plus détaillé sur les usages numériques sera fait lors du prochain Comité Syndical. Le Campus Normandie Cyber est une structure d'envergure régionale et un acteur incontournable dans les questions liées à la cybersécurité. L'adhésion annuelle coûte 500 € et permettra au Syndicat d'être accompagné dans l'animation liée à la cybersécurité auprès de ses membres.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- ***D'approuver l'adhésion à Campus Normandie Cyber,***
- ***D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion,***
- ***D'inscrire les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2025.***

- **Fonctionnement du Syndicat : avancement de grade et actualisation du tableau des effectifs**

Séverine VOGEL présente l'actualisation du tableau des effectifs du Syndicat. Il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe afin de nommer un agent promouvable par avancement de grade et de supprimer un poste d'ingénieur principal, poste qui était occupé par Monsieur Frédéric DEMAÏLLY, agent parti en retraite au 1^{er} janvier. Ces mises à jour font apparaître que le Syndicat compte 15 postes pourvus.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- ***De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de responsable budgétaire et comptable à temps complet à compter du 20 mars 2025,***
- ***De pourvoir ce poste à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade,***
- ***D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2025,***
- ***De supprimer un poste d'ingénieur principal,***
- ***D'actualiser le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.***

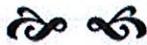
- Questions diverses

Virginie LUCOT AVRIL indique que la Chambre Régionale des Comptes poursuit son contrôle et que les agents du Syndicat sont mobilisés pour répondre aux sollicitations.

Sylvain GARAND souhaite avoir des informations au sujet de la revente de câbles, sujet qui avait été évoqué lors d'un précédent Comité Syndical.

Virginie LUCOT AVRIL indique qu'un inventaire complet sur la quantité et la qualité de câbles en stock est en cours. Fabrice DUBUS ajoute que cela coûterait plus cher à utiliser car des tests devraient être faits pour juger de la qualité après un stockage aussi long. Une étude a permis de constater que tester ce câble stocké coûterait plus cher que d'acheter de la fibre neuve. L'idée serait tout de même de valoriser ce stock de câbles et pour cela, le Syndicat attend une offre du délégataire, qui s'était engagé à le faire.

François DELNOTT souhaiterait plus de détails sur la méthode évoquée précédemment permettant d'effectuer les raccordements complexes. Fabrice DUBUS indique que jusqu'à présent, le délégataire faisait appel à une entreprise partenaire, ICART, dont il n'est plus satisfait. Il fait appel à une nouvelle entreprise qui va mettre en œuvre la mutualisation et la densification des chantiers afin d'obtenir un meilleur rendu et une meilleure qualité, notamment en matière de génie civil.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 17h15.

La Présidente,



Virginie LUCOT AVRIL

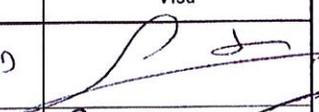
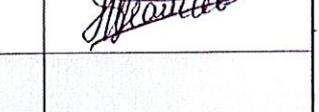
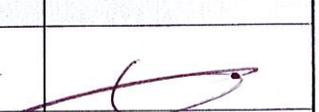
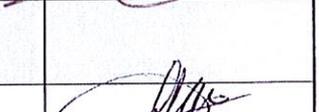
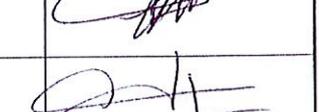
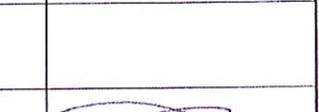
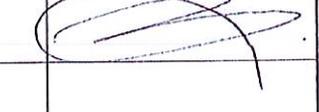
Le Secrétaire de séance,

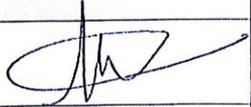
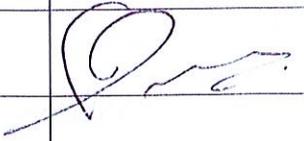


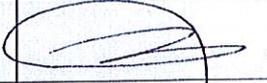
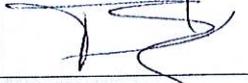
François DELNOTT

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique n°48
Liste d'émargement du Jeudi 20 mars 2025 - 16h00 - Hémicycle, HDD Rouen

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre	L. SERVANS PICARD	
BAZILLE	Alain	Département	D. TERRIER	
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département	V. WLOOT AVRIL	
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise	F. DELNOTT	
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département	Bastien Coriton	
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département	V. RENOUX	
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département	F. DURANDE	
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
POTEAUX	Stéphane	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
PAGEOT	Hubert	Payeur de la Normandie et de la Seine-Maritime		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

LE DÉPARTEMENT
DU NUMÉRIQUE

Rouen, le 13 MARS 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Alain BAZILLE, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Didier TERRIER.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



**SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE**
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE

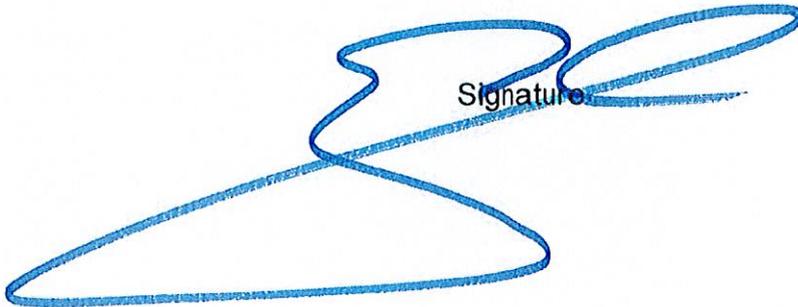
Rouen, le 18 Mars 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Nicolas Barliand*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Virginie WLOT AVRIL*.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Signature



Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Rouen, le 13 MARS 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Chantal COTTEREAU*, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Vincent RENOUX*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



SEINE-MARITIME
NUMERIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Rouen, le 28 FEV. 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Pascal Aubin*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Florence GRANDE*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations
distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE

Rouen, le 15 Mars 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), XAVIER BATUT, Membre du
Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à
Laurent Servais Picord

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 19 MARS 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **W BRUNET**, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **François DELNOTT**.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 20 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Bon pour pouvoir

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.